

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 16 janvier 2024,

Santé mentale : l'Agence régionale de santé Normandie et les 7 Projets territoriaux de santé mentale présentent l'avancée de leurs travaux à l'occasion d'un colloque régional

L'Agence régionale de santé Normandie, avec la participation des partenaires des 7 Projets territoriaux de santé mentale (PTSM) de Normandie, a organisé ce mardi 16 janvier un colloque régional intitulé « Le Projet territorial de santé mentale : un engagement collectif pour l'amélioration des parcours de soins et de vie ».

La santé mentale constitue plus que jamais une priorité de santé publique, tant est difficile la situation des personnes vivant avec des troubles psychiques. La demande de soins est en augmentation constante, notamment pour les troubles anxio-dépressifs, les psychotraumatismes, les troubles du comportement et les addictions.

La Normandie n'échappe pas à ce constat avec un nombre de passages pour troubles psychiques aux urgences adultes plus élevé sur les deux années 2022 et 2023 (environ 8 500 passages entre janvier et mars) en comparaison à la moyenne des années 2019 à 2021 (6 600 passages entre janvier et mars). Chez l'enfant, le nombre mensuel de passages aux urgences pour troubles psychiques en 2022 est également supérieur aux années 2018 à 2020, mais aussi à 2021.

Depuis 2020, une importante dynamique territoriale a été engagée dans la démarche « Projet territorial de santé mentale », au bénéfice des parcours de soins et de vie.

7 Projets territoriaux de santé mentale (PTSM) pour améliorer les parcours en santé mentale en Normandie

L'amélioration de la santé mentale des Normands est l'une des 12 actions prioritaires définies par le [Projet régional de santé 2023-2028](#). Pour y répondre, le PRS prévoit notamment de conforter l'approche territorialisée des parcours de soins en mobilisant fortement les Projets territoriaux de santé mentale (PTSM).

Issu de la loi de modernisation de notre système de santé, le Projet territorial de santé mentale vise à organiser un meilleur accès de la population à la prévention, notamment repérage, diagnostic et intervention précoce des troubles, à l'ensemble des modalités et techniques de soins et de prises en charge spécifiques, ainsi qu'aux modalités d'accompagnement et d'insertion sociale.

Pour rappel, il existe en Normandie 7 Projets territoriaux de santé mentale (PTSM), un par territoire de démocratie sanitaire, adoptés fin 2020 par arrêtés du Directeur général de l'ARS, à l'issue d'un large travail de collaboration et de concertation des acteurs impliqués dans le champ de la santé mentale. La gouvernance de ces PTSM est assurée par la commission santé mentale du [conseil territorial de santé](#) de son territoire.

Outre les enjeux de déstigmatisation et de prévention, ces sept projets visent à améliorer les parcours en santé mentale, à tous les âges de la vie, fondés sur les besoins et aspirations des personnes et de leurs aidants en favorisant une meilleure articulation entre les secteurs sanitaire, social et médico-social en lien avec une coordination des politiques publiques.

Fin 2021, les 7 Contrats Territoriaux en santé mentale (CTSM) du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne, de Dieppe, du Havre et de Rouen-Elbeuf ont été signés : 140 signataires normands, pilotes et contributeurs se sont engagés sur 128 actions partagées financées par l'ARS à hauteur de 24 millions d'euros

Un colloque pour présenter les actions concrètes déployées par les PTSM dans les territoires

Dans ce contexte, l'ARS Normandie, avec la participation des partenaires des 7 Projets territoriaux de santé mentale (PTSM) de Normandie, a organisé ce mardi 16 janvier un colloque régional intitulé « Le Projet territorial de santé mentale : un engagement collectif pour l'amélioration des parcours de soins et de vie ».

Chaque PTSM a conclu un contrat territorial de santé mentale avec l'ensemble des acteurs et/ou financeurs engagés dans les actions et l'ARS, qui constitue avec le programme de travail annuel la feuille de route territoriale en matière de santé mentale et psychiatrie.

Ainsi, à l'occasion de ce colloque régional, chaque PTSM a pu présenter l'avancée d'une réalisation concrète sur son territoire :

- **Territoire de Rouen-Elbeuf** : structuration d'un parcours de réhabilitation psychosociale sur le territoire d'Elbeuf
- **Territoire de l'Eure** : mise en place d'un dispositif d'accompagnement sanitaire et social favorisant l'accès au logement et la prévention des expulsions locatives ;
- **Territoire de l'Orne** : création d'un dispositif de soins référents territorial du psychotraumatisme et organisation de la filière de soins gradués
- **Territoire de la Manche** : Structuration d'un parcours de soins gradués pour les Troubles du comportement alimentaire (TCA)
- **Territoire du Havre** : Structuration d'une filière de soins en parcours périnatalité en santé mentale
- **Territoire de Dieppe** : Préfiguration puis création d'une Maison des adolescents (MDA) et coordination territoriale du parcours adolescent
- **Territoire du Calvados** : Déploiement de l'équipe de détection et d'intervention précoce dans les pathologies psychiatriques émergentes dans le département du Calvados et structuration des parcours de soins en psychiatrie et santé mentale des adolescents et des jeunes adultes